

CONCOURS 2016

Rapport du jury

La session 2016 du concours s'est parfaitement déroulée grâce aux services de l'IRA qui s'appliquent à créer les meilleures conditions pour l'accueil des candidats et du jury, ainsi que pour le déroulement des épreuves. L'attention des services a été particulièrement mobilisée cette année pour organiser la passation de l'oral de cinq candidats résidant outre-mer, par visioconférence, et de quatre candidats handicapés afin d'offrir à ces candidats les meilleures conditions de passation. C'est ainsi qu'une candidate résidant outre-mer et une candidate handicapée ont été reçues ; un candidat d'outre-mer a été classé en liste complémentaire.

Le présent rapport s'attache, au-delà du bilan quantitatif du concours, à répondre aux interrogations des candidats qui ont présenté le concours cette année et à donner aux futurs candidats des pistes de travail et de réflexion pour les aider dans la préparation des épreuves.

1. Bilan quantitatif du concours

Pour l'IRA de Metz, on note, pour cette session, comme dans l'ensemble des IRA, une progression de près de 20 % du nombre de candidats inscrits, admis à concourir: 2231, pour 1868 l'an dernier. Cette forte progression concerne les trois concours : 1215 candidats au concours externe (+ 205), 826 au concours interne (+ 77) et 190 au 3^{ème} concours (+ 53, soit 38,6 % de progression).

Cette progression ne s'est pas traduite cependant par une hausse équivalente du nombre de présents aux épreuves. Si le taux de présents au 3^{ème} concours a crû de près de trois points, celui du concours externe a baissé de 3,6 points et celui du concours interne de dix points. Il convient d'observer cependant que le taux de présents a été bien meilleur à Metz que dans l'ensemble des IRA, au concours externe (44,7 % contre 39,2 %) et au 3^{ème} concours (58,4 % contre 46,3 %). Il est par contre quasiment identique au concours interne.

La conjonction de l'augmentation du nombre de postes aux trois concours (+5 au concours externe, +4 à l'interne et +8 au 3^{ème} concours) et de l'évolution contrastée du nombre de présents aux épreuves aboutit à une légère hausse de la sélectivité du concours externe et, à l'inverse, à une baisse sensible de la sélectivité du concours interne et à une nette diminution de la sélectivité du 3^{ème} concours.

Résultats

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Postes offerts	74	56	16
Inscrits	1245	831	193
Admis à concourir	1215	826	190
Présents Écrit	543	491	111
<i>% présents/admis à concourir</i>	44,7 %	59,4 %	58,4 %
<i>Taux de sélectivité (présents à l'écrit/postes)</i>	7,3	8,8	6,9
ADMISSIBILITE			
Admissibles	178	133	40
Total de points du dernier candidat admissible	78,16	44,04	45,00
Moyenne du dernier candidat admissible	9,77	11,01	11,25
<i>% admissibles</i>	32,8 %	27 %	36 %
Moyenne la + élevée	18,64	16,92	17,75
Moyenne la + basse	0,00	0,00	0,38
Nombre de notes éliminatoires	17	3	1
ADMISSION			
Présents	173	123	39
Moyenne la + élevée	16,47	17,31	15,25
Moyenne la + basse	8,9	6,06	7,72
Nombre de notes éliminatoires	2	8	6
Admis liste principale	74	56	16
Barre d'admission liste principale	157,56	87,50	96,00
Moyenne du dernier admis LP	12,12	10,98	12,00
Inscrits liste complémentaire	16	3	2
Barre d'admission liste complémentaire	153,24	86,44	95,00
Moyenne du dernier admis LC	11,79	10,81	11,88

EPREUVES (notes après péréquation)

	Note minimale	Note maximale	Moyenne
Concours externe			
Composition	0,00	19,04	7,68
Q.R.C	0,00	18,24	8,41
Entretien avec le jury	4,52	19,57	12,11
Langue	5,00	20,00	12,93
Concours interne			
Note administrative + question	0,00	16,92	9,44
<i>Note administrative</i>	0,00	17,50	11,18
<i>Question</i>	0,00	17,75	4,06
Entretien avec le jury	0,00	17,48	9,98
Langue	1,00	19,50	12,34
3^e concours			
Note de synthèse + question	0,38	17,75	9,41
<i>Note de synthèse</i>	0,50	18,00	10,65
<i>Question</i>	0,00	19,25	5,71
Entretien avec le jury	3,00	16,00	9,00
Langue	6,00	20,00	12,98

Taux de féminisation

Admissibilité	Concours externe	Concours interne	3e concours	Total
Inscrits	1245	831	193	2269
% femmes	55.1 %	59 %	54.9 %	55.5 %
Présents	543	491	111	1145
% femmes	51.4 %	62.1 %	53.1 %	56.1 %
Admissibles	178	133	40	351
% femmes	54 %	60.9 %	70 %	58.4 %
Admission				
Présents	173	123	39	335
% femmes	53.7 %	60.2 %	69.2 %	57.9 %
Admis liste principale	74	56	16	146
% femmes	60.8 %	60.7 %	75 %	62.3 %
Admis liste complémentaire	16	3	2	21
% femmes	68.7 %	3.3 %	50 %	61.9 %

Age des candidats admis

	Maximum	Minimum	Moyenne
Concours externe	37	22	28
Concours interne	58	28	42
3 ^e concours	49	31	40

Ces résultats diffèrent de ceux du concours 2015 essentiellement sur deux points :

- La hausse sensible de l'âge moyen des candidats admis, de deux à quatre ans selon les concours ;
- La très forte hausse de la proportion des femmes admises, de 49 % à 62,3 %, avec un bond de près de vingt points au concours externe et de vingt-cinq points au 3^{ème} concours. Dans ces deux concours, les femmes ont nettement accentué à l'oral l'avance qu'elles avaient déjà prise à l'écrit. La part des femmes, déjà majoritaires parmi les admis au concours interne, est par contre restée à peu près constante.

2. Bilan et enseignements à tirer des épreuves

2.1. Épreuves écrites

2.1.1. Concours externe

Les épreuves écrites sont constituées :

- d'une composition sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, culture, territoire, relations extérieures...) - coefficient 4 ;
- de six questions à réponse courte portant sur les éléments essentiels du droit public, des questions européennes, de la gestion des ressources humaines, des questions sociales, des finances publiques et de l'économie – coefficient 4.

- **La composition**

Le sujet était cette année : « La réduction des déficits : nécessité ou argument politique ? »

La moyenne des notes s'établit à 7,68, soit au même niveau que l'an dernier. Moins d'une dizaine de candidats ont obtenu une note supérieure à 15.

Ainsi que cela avait déjà été souligné l'an dernier, beaucoup de candidats ne prennent pas le temps nécessaire à une lecture attentive de la question posée et à une réflexion préalable et déforment le sujet pour le faire coller aux idées qu'ils veulent développer et aux connaissances qu'ils maîtrisent.

A cet égard, il convient de rappeler que la composition fait appel à la culture générale des candidats et ne demande pas des connaissances approfondies. Le jury attendait des candidats qu'ils connaissent les chiffres clés sur le déficit et les théories économiques, qu'ils soient capables d'analyser la situation de la France et de la comparer à celle d'autres pays, qu'ils présentent les mesures prises pour réduire le déficit sans pour autant prendre des positions politiques qui n'ont pas leur place dans un exercice de composition.

Sur un plan formel, la composition vise à évaluer l'aptitude des candidats à définir une problématique pertinente et à structurer une démonstration, selon un plan clair et simple, en s'appuyant sur des exemples bien choisis.

Le jury rappelle donc, une fois encore, que « le succès à cette épreuve dépend avant tout de la profondeur et du sérieux avec lesquels le candidat est à même d'analyser tous les aspects et enjeux du sujet et de démontrer sa capacité à ordonner la réflexion selon une ligne démonstrative ... ».

- **Les questions à réponse courte**

Cette année, les questions posées étaient les suivantes :

- La question prioritaire de constitutionnalité
- Le Parlement européen
- La déontologie des fonctionnaires
- La lutte contre les déserts médicaux

- Les prélèvements obligatoires en France
- Les conséquences de la baisse du prix du pétrole sur l'économie mondiale

La moyenne des notes obtenues s'établit à 8,41, en légère progression par rapport à l'année dernière (7,95).

Cette épreuve est destinée à vérifier les connaissances des candidats dans les différents domaines de l'action publique. Elle suppose donc qu'ils justifient des connaissances de base correspondant au programme du concours. Certains candidats pensent pouvoir compenser l'absence de connaissances par l'énoncé de banalités affligeantes ou un bavardage qui peut les conduire à proférer des énormités, ce qui évidemment ne trompe pas le jury.

Sur un plan formel, le jury attend que les candidats restituent, en quelques lignes, les connaissances acquises dans un ordre logique, de façon claire, cohérente et précise.

Faute de connaissances ou de capacité à les mettre en ordre dans le temps imparti, beaucoup de candidats perdent donc des points dans une épreuve où grâce à un travail de préparation méthodique et régulier, ils devraient, au contraire, en gagner.

On observe ainsi qu'une douzaine de candidats parmi les admis ont compensé à l'écrit une note inférieure à la moyenne à la composition par une note élevée aux questions à réponse courte et qu'un seul des candidats admis n'y avait pas obtenu au moins la moyenne.

- **Sur un plan général**

Le jury insiste une nouvelle fois sur le soin que les candidats doivent apporter à la lisibilité de leur copie, certaines copies présentant une écriture totalement dégradée, très difficile à déchiffrer, ainsi qu'au respect des règles de base de l'orthographe et de la syntaxe, et à la qualité de la langue. Ces compétences font partie de celles que l'on attend d'un attaché. Les candidats doivent être conscients que leur niveau de maîtrise de la langue et de respect des règles formelles intervient dans la notation de la copie.

2.1.2. Concours interne

L'épreuve écrite (coefficient 4 dont 1 pour la ou les questions) consiste :

- à rédiger, à partir d'un dossier à caractère administratif, une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées ;
- à répondre à une ou deux questions permettant essentiellement de vérifier les connaissances administratives générales du candidat.

Cette année, il était demandé :

- de rédiger, à la demande d'un chef de service, une note rappelant les modalités de mise en place du télétravail, ainsi que les enjeux et les limites en découlant ;
- de répondre à la question : « Motion de censure sous la Vème République : types, pratiques et conséquences ».

La moyenne des notes obtenues à cette épreuve est en augmentation sensible par rapport à l'an dernier. Cette évolution est entièrement imputable à une hausse de près de trois points de la moyenne des notes obtenues à la note administrative alors qu'à l'inverse la moyenne des notes à la question est en recul de près de trois points.

- **La note administrative**

Cette épreuve ne présentait cette année aucune difficulté particulière. Les documents qui composaient le dossier étaient parfaitement compréhensibles et comportaient toutes les informations utiles et indispensables à la rédaction de la note. Le plan était largement suggéré et il suffisait donc de suivre le fil directeur qui était indiqué.

Près de trois candidats sur dix n'ont cependant pas réussi à obtenir la moyenne, ce qui est sans doute dû à une préparation insuffisante à la rédaction d'une note et à un manque de réflexion.

Pour la très grande majorité des candidats qui ont obtenu la moyenne, la dispersion des notes s'explique par la plus ou moins grande précision et exhaustivité de la copie.

Les meilleurs candidats répondent à la commande de façon claire et opérationnelle. Ils illustrent leur propos par des informations issues des documents figurant dans le dossier et citent les textes utilisés. Leurs copies sont structurées et aérées, elles sont écrites de façon lisible et respectent les règles de la syntaxe et de l'orthographe.

Une proportion très importante des candidats admissibles ont ainsi pu compenser par une note élevée à cet exercice, une note médiocre, faible ou nulle à la question.

- **La question**

Alors que le sujet posé faisait partie des thèmes du concours, la moyenne des notes obtenues est de 4,06. Moins de 15 % des candidats ont obtenu la moyenne, près d'un tiers n'ont pas traité la question, et plus de la moitié n'ont pas obtenu la moyenne dont plus de la moitié des admissibles, en raison de l'imprécision ou de l'incomplétude de leurs réponses, en général limitées au 49-3... Quelques candidats ont crû bon de prendre des positions politiques sur l'usage de la motion de censure, ce qui là encore n'a pas sa place dans une épreuve de concours.

Comme l'année précédente, il n'est pas possible de savoir si les très mauvais résultats à cette épreuve sont liés à un manque de connaissances, à un manque de temps ou au choix de privilégier la note administrative, ce qui est risqué.

Si ne pas avoir traité la question ou ne pas y avoir obtenu la moyenne n'a pas empêché plus de 60 % des candidats de réussir au concours, grâce aux notes obtenues à la note administrative, à l'entretien ou aux deux, le jury observe en effet que travailler le programme constitue un moyen de gagner des points que beaucoup de candidats n'exploitent pas suffisamment.

Sur un plan formel, si les règles de l'orthographe sont en général mieux respectées par les candidats au concours interne qui exercent de fait déjà dans l'administration, le problème de l'absence de lisibilité de certaines copies se pose également. Les correcteurs doivent parfois consacrer plus de temps au déchiffrement de la copie qu'à la compréhension de son contenu.

2.1.3. Le troisième concours

L'épreuve écrite (coefficient 4 dont 1 pour la ou les questions) consiste :

- à rédiger une note de synthèse sur dossier sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique ;
- à répondre à une ou deux questions permettant de vérifier les connaissances administratives générales du candidat....

Cette année, la question portait sur « Les autorités administratives indépendantes ». La note consistait à « faire le point sur l'organisation du futur schéma de coopération intercommunale... ».

S'adressant à des candidats en règle générale peu familiarisés avec les règles de la rédaction administrative, le libellé du sujet les guidait dans leur démarche d'appropriation de ce dernier et de rédaction de la note. Il leur était précisé que la note devait indiquer les orientations à prendre en compte et ses effets juridiques et proposer la mise en œuvre du schéma incluant le calendrier de la procédure d'élaboration.

La moyenne des notes obtenues à cette épreuve est de 9,41, soit un point de plus que l'an dernier. Cette hausse est seulement imputable à la note de synthèse (+2,5 points), la moyenne à la question diminuant à l'inverse de 1,5 point. Près de la moitié des candidats ont obtenu entre 0 et 2 à la question et moins de 30 % y ont obtenu la moyenne. Seuls trois des candidats admis n'avaient pas eu la moyenne à la question.

Ainsi que cela est indiqué chaque année dans le rapport, le jury est conscient, comme les concepteurs des sujets, que les candidats à ce concours n'ont pas le recul d'une expérience administrative antérieure et éprouvent sans doute une certaine difficulté à s'approprier les attendus de la note de synthèse. Il en tient évidemment compte en cherchant à déceler la capacité des candidats à assimiler le contenu d'un dossier informatif et à en tirer les éléments nécessaires au traitement du sujet.

Pour ce qui concerne la question, il est clair que seule une préparation méthodique peut éviter aux candidats de diminuer fortement leurs chances de réussite.

2.2. Épreuves orales

2.2.1. L'entretien avec le jury

Dans les trois concours, la principale épreuve orale vise à évaluer les qualités, aptitudes et compétences personnelles et professionnelles des admissibles au regard de ce qui est attendu d'attachés appelés à servir dans une diversité de métiers que ce soit en administration centrale, dans les services déconcentrés de l'État ou dans des établissements d'enseignement.

Les candidats au concours interne doivent avoir présent à l'esprit que le concours n'a pas pour objectif premier de reconnaître les services rendus dans les fonctions exercées jusque là ou d'offrir une possibilité de reconversion à des fonctionnaires insatisfaits de leur métier présent.

- **La fiche de renseignement et le dossier**

Pour le concours externe, les candidats remplissent une fiche de renseignement destinée à permettre au jury de connaître leur parcours de formation, leurs éventuelles expériences

professionnelles, associatives ou autres, ainsi que les principales compétences qu'ils ont pu développer et leurs motivations pour passer le concours de l'IRA.

Pour le concours interne et le troisième concours, les candidats établissent un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle dans lequel ils exposent en outre leurs motivations pour passer le concours de l'IRA.

Les dossiers constitués par les candidats sont majoritairement de bonne qualité. La plupart permettent de se faire une idée suffisamment précise des parcours individuels ; certains cependant, soit par manque de rigueur, soit par manque d'exhaustivité, ne fournissent pas au jury la totalité des éléments sur lesquels il devrait pouvoir s'appuyer pour, en complément de l'exposé du candidat, conduire l'entretien. Un certain nombre de dossiers apparaissent clairement comme n'étant pas le fruit de l'investissement personnel des candidats, soit que ces derniers aient recopié des références et des modèles existants, soit qu'ils aient manifestement bénéficié d'une aide extérieure.

Les fiches de renseignement sont de qualité inégale. Les fiches sommaires qui ne comportent que quelques informations, sans lien entre elles, ou, à l'inverse, les fiches trop longues qui ne respectent pas la règle de se limiter à une page et montrent que le candidat n'a pas su hiérarchiser et faire des choix, ne facilitent pas non plus le travail de préparation du jury.

Dans les dossiers, comme dans les fiches, il convient d'éviter :

- les accroches en gras et les formules chocs destinées à attirer inutilement l'attention du jury ;
- les lieux communs, les formules creuses, les discours formatés ;
- les fautes d'orthographe et les fautes de langue et de s'attacher à la clarté et à la sincérité du propos.

Les candidats doivent comprendre enfin que la conception du dossier ou de la fiche de renseignement est non seulement destinée à éclairer le jury et à faciliter la conduite de l'entretien, mais constitue aussi un exercice destiné à les préparer à l'entretien, en les aidant à mettre au clair leurs réflexions personnelles et leurs motivations.

Certains candidats semblent ne pas mesurer que le dossier ou la fiche sont lus par les membres du jury et vont servir de base aux premières questions de l'entretien. Il est donc impératif qu'ils s'y préparent.

- **L'exposé introductif**

Les candidats doivent être conscients de l'importance de l'exposé introductif qu'ils font, en cinq minutes maximum, de leur parcours, des enseignements qu'ils en tirent et des motivations qui les poussent à vouloir devenir attaché.

Un exposé incomplet, confus ou hésitant, une simple redite de ce qui est déjà dans la fiche de renseignement ou le dossier RAEP, un manque complet d'humilité et de prise de recul ne constituent évidemment pas une bonne entrée en matière...

- **Les questions**

Lors des mises en situation, qui sont toutes issues de situations réelles qu'ont eu à connaître les membres du jury, beaucoup de candidats se laissent décontenancer ou montrent une absence de

finesse dans l'analyse des situations et les réponses à apporter : organiser une réunion ou recevoir individuellement les personnes concernées ne constituent pas des réponses universelles.

S'agissant du concours interne et du troisième concours, l'épreuve orale a aussi pour objet de permettre d'apprécier les connaissances administratives générales des candidats. Beaucoup de candidats oublient que l'IRA est une école d'application et que l'année de scolarité a pour objectif non de leur donner les connaissances de base qu'ils n'auraient pas, mais de les préparer à l'exercice de leur futur métier.

- Conseils aux candidats

Quel que soit le concours, le jury relève chez les candidats à peu près les mêmes points faibles et les mêmes points forts et ne saurait trop conseiller aux futurs candidats d'en prendre connaissance et de les méditer.

• Points forts

Structurer intelligemment son propos.

S'exprimer de façon posée, audible et dynamique.

Faire preuve de sincérité et d'authenticité.

Ne pas se laisser submerger par l'émotion et le stress.

Pour les concours internes et les troisièmes concours, démontrer, et non seulement affirmer, que l'on a tiré des enseignements de son exercice professionnel et que l'on saura en tirer profit pour exercer des fonctions d'attaché.

Pour les concours externe et le troisième concours, avoir une vision claire du sens d'un engagement dans la fonction publique d'État.

Lors des mises en situation, ne pas chercher à tout prix la bonne réponse univoque ou le piège dans lequel le jury chercherait à faire tomber le candidat mais mobiliser ses connaissances juridiques, faire preuve de bon sens et de finesse dans l'analyse de la situation et dans la détermination des solutions ou des mesures à prendre.

Être capable de nouer un véritable dialogue avec le jury.

Être capable d'argumenter, de démontrer, de proposer des solutions.

Savoir exprimer une opinion personnelle et démontrer une capacité d'engagement.

Être conscient de ses lacunes et des efforts qu'il faudra fournir pour les combler lors de la formation, si l'on est reçu.

• Points faibles

Faire des réponses vagues ou imprécises.

Ne pas respecter les codes.

S'exprimer d'une voix quasi inaudible.

Commettre des fautes de langue.

Lorsque l'on est concours interne ou troisième concours, ne pas savoir présenter les fonctions et métiers exercés de façon intelligible pour le jury, ne pas être capable de les situer dans un contexte ou une structure de travail et d'indiquer, avec humilité, quel a été son apport dans un projet ou le fonctionnement d'un service.

Ne pas connaître les métiers auxquels destine le corps des attachés et se focaliser sur un seul.

Ne pas être capable de répondre à des questions de base sur le métier auquel on prétend vouloir se destiner.

Ne pas connaître les grands principes du droit public, les principales caractéristiques de la fonction publique, l'organisation et les compétences des principaux services de l'Etat.

Ne pas connaître les principales problématiques et les principaux enjeux auxquels est confrontée aujourd'hui l'administration de l'État, qui plus est lorsqu'ils concernent le secteur dans lequel on exerce ou on souhaiterait exercer.

Ne pas connaître des réformes récentes essentielles.

Ne pas démontrer sa capacité à manager une équipe.

Ne pas démontrer sa capacité à prendre une décision réfléchie et rejeter systématiquement la responsabilité sur autrui.

Rester focalisé sur son parcours et son expérience et se révéler incapable de prendre de la hauteur.

Manquer de curiosité intellectuelle et se limiter à l'énoncé de platitudes ou de lieux communs.

Au total, si la moyenne des notes obtenues au concours externe est presque équivalente à celle de l'an dernier à 12,11 au lieu de 12,25, les moyennes obtenues au concours interne et au troisième concours sont restées cette année nettement inférieures avec respectivement 9,98 contre 10,08 pour le premier et 9,00 contre 9,69 pour le second.

L'importance de l'entretien dans l'évaluation des candidats explique que seuls trois sur 74 reçus au concours externe, deux sur 56 au concours interne et un sur 16 au 3^{ème} concours aient pu être admis sans avoir obtenu la moyenne à l'entretien. On peut estimer que de l'ordre d'un tiers des admissibles au 3^{ème} concours, un quart des admissibles au concours externe et un cinquième des admissibles au concours interne ne sont pas admis faute d'avoir pu démontrer à l'oral leurs capacités à exercer les fonctions d'un attaché dans toutes ses dimensions et à tirer bénéfice de la formation dispensée à l'IRA, s'ils étaient reçus.

2.2.2. L'épreuve de langue

Il est rappelé que :

- pour le concours interne ainsi que pour le troisième concours, cette épreuve est facultative et ne s'impute sur la note de l'oral que pour les points obtenus au-delà de 10 ;
- pour le concours externe, la note n'est prise en compte que dans la limite de 15 points.

Langue	Nb de candidats	Moyenne des notes
Concours externe		
Anglais	132	12.70
Allemand	26	14.15
Espagnol	12	11.67
Italien	4	16.00
Concours interne		
Anglais	48	12.00
Allemand	6	15.50
Espagnol	5	11.25
Italien	2	16.50
3^e concours		
Anglais	24	12.73
Allemand	2	17.00
Espagnol	1	11.00

Au concours externe, un candidat sur six a eu une note inférieure à dix, dont seulement quatre des 74 candidats admis.

Dans le cas du concours interne et du troisième concours, pour lesquels l'épreuve de langue n'est pas obligatoire, le choix de s'y présenter s'est le plus souvent révélé payant.

Au troisième concours, 30 % des admissibles n'ont pas passé l'épreuve, mais un quart seulement des admis. Comme l'an dernier, un candidat doit même sa réussite au point gagné à l'épreuve de langue.

Au concours interne, 44 % seulement des admissibles ont passé l'épreuve de langue, 22 % d'entre eux n'ont pas eu la moyenne. Si là encore une candidate doit sa réussite au point gagné en langue, on observe qu'une note, bonne ou excellente, en langue ne peut rattraper un entretien insuffisant.

Plus encore que lors des dernières sessions, rares ont été les candidats dont les qualités linguistiques ou communicatives font véritablement défaut. Le jury relève que le format de l'épreuve est globalement maîtrisé. De fait et s'agissant de l'anglais, qui est la langue choisie par la grande majorité des candidats, la qualité de la langue des moins bonnes prestations est en progrès, tous concours confondus. Les meilleures ont été plus nombreuses également, résultant pour la plupart de séjours d'études en augmentation, qu'ils soient scolaires, privés ou dans le cadre de programmes ERASMUS.

Les restitutions de textes structurées et claires ont été valorisées. Or, rendre compte d'un texte implique d'en comprendre l'explicite, mais aussi d'en dégager l'implicite culturel, et la fonction dans la société concernée. La densité et la longueur des documents (jusqu'à 700 mots) requièrent un entraînement à l'analyse rapide, et à la synthèse en temps limité. Il est de plus indispensable d'être capable d'exposer, et d'interagir avec conviction dans la langue choisie pendant l'intégralité des 15 minutes de l'épreuve. Les interventions de l'examineur sont des invitations à clarifier ou à

développer une idée. Il s'agit donc de démontrer son aptitude à construire du sens au cours d'un échange dynamique, et non de réciter des vérités générales sans tenter de répondre avec pertinence aux questions posées.

Une écoute régulière d'informations dans la langue choisie, tout autant que leur lecture, doit permettre de couvrir des thèmes de société variés, tout en se familiarisant avec les variétés de prononciations acceptables. Toute approche contrastive pertinente avec la société française est recevable, pour autant que la terminologie employée soit bien celle de la langue de l'épreuve. Il en est de même de l'émission d'avis appropriés et étayés par une culture solide. A défaut, des questionnements pertinents ou la production d'hypothèses rationnelles sont reçus avec intérêt. Une connaissance minimale du fonctionnement et de l'actualité des sociétés française et étrangères est donc un atout pour dégager l'enjeu des textes proposés et les commenter, ce qu'encore trop peu de candidats font sans sollicitation explicite du jury.

L'adoption d'un point de vue personnel reste à généraliser. Il doit permettre de conduire l'entretien vers une perception plus fine du texte en contexte – les questions de l'examineur visent à évaluer jusqu'où le candidat peut construire et produire du sens en langue étrangère, et non à le piéger – mais aussi à orienter l'échange vers des enjeux plus généraux, ou les cas échéant de présenter en langue étrangère la face française d'un fonctionnement ou d'un questionnement.

Quelques questions personnelles peuvent éventuellement clore certains entretiens, dont le seul but est de confirmer en situation réelle les capacités linguistiques des candidats.

Le jury a eu cette année encore, le plaisir d'entendre nombre de prestations sincères, dont quelques unes de facture remarquable.

3. Conclusion et recommandations

En conclusion, le jury souhaiterait insister sur trois points.

Le premier qu'il rappelle chaque année, c'est que le concours se prépare et que l'effort de préparation passe à la fois par l'acquisition des connaissances administratives de base et par le développement d'une réflexion personnelle et d'une culture générale indispensables à l'exercice du métier d'attaché.

Le deuxième c'est que toute épreuve compte et qu'il faut éviter les impasses si l'on veut mettre toutes les chances de son côté.

Le troisième, qui est propre à cette année, est que trop de candidats oublient qu'en tant que fonctionnaire, ils sont ou seront astreints à une obligation de neutralité. Or, que ce soit à l'écrit comme à l'oral, dans une moindre mesure, un certain nombre ont témoigné d'un manque flagrant de recul par rapport à l'actualité politique.

Pour le jury,

La présidente

Claudine Peretti